



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026  
SEANCE ORDINAIRE  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

---

sous la présidence de Monsieur Christian FUCHS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers le vendredi 13 mai 2026.

**Présents :**

M. le Maire FUCHS Christian, Mmes et M. les adjoints ROELLINGER Claudia, DESFORET Bruno et HAGER Karine, Mmes et MM. les Conseillers, FICHTER Mireille RIMELEN Fabien, SINNIGER Fleur, WELKER Julie, LEHR Jordane, FOURNIER Jonathan, DIETERICH Elodie, MORIN Marie-Paule, HIRTH Emmanuel et LEHMANN Bruno.

**Absent non excusé et non représenté :**

M. le Conseiller DELL'AGNOLA Antoine.

---

**Ordre du jour :**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2026**
- 3. Retrait du point 3 de la délibération DEL2026.04.02/019 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**
- 4. Bilan financier : Chaufferie biomasse**
- 5. Demande de fonds de concours dans le cadre du pacte fiscal et financier**
- 6. Association de chasse adonis : validation d'un nouveau permissionnaire**
- 7. Rapports de réunions et commissions**
- 8. Divers**

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de M. BACH Louis, décédé le 05 avril dernier.

### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Julie BUCHELÉ, secrétaire de Mairie est désignée secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026.**

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026, dont chaque conseiller municipal a été destinataire et procède au vote.

Les remarques suivantes ont été formulées :

Lors de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21/03/2026, M. Emmanuel HIRTH avait formulé une remarque concernant le point 7 « Indemnités de fonction du maire et des adjoints » (page 5).

M. Emmanuel HIRTH indique que sa remarque ne faisait pas apparaître les montants exacts de la hausse des indemnités.

M. le Maire précise que les indemnités des élus sont calculées sur la base d'un pourcentage appliqué à un indice brut et non en terme de montants fixes.

Mme Marie-Paule MORIN souhaite savoir pourquoi la commission communication n'a pas été invitée à participer à la relecture du présent compte-rendu et si la lecture des procès-verbaux sera toujours assurée par la municipalité.

M. le Maire informe que la commission communication étant ouverte à des personnes extérieures au conseil municipal, il n'est pas prévu d'y effectuer la relecture des comptes-rendus du conseil municipal. Il précise que cette relecture sera assurée par la municipalité. Il rappelle également que le point consacré à l'approbation du procès-verbal en début de séance permet de formuler toutes remarques ou demandes de correction. Si le nombre de remarques devenait trop important, une commission spéciale de relecture pourrait être envisagée.

Après ces remarques, le procès-verbal est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

### **3. RETRAIT DU POINT 3 DE LA DELIBERATION DEL2026.04.02/019 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

**Vu** le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.10, modifiés par la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 ;

**Vu** la délibération n° DEL2026.04.02/019 du 02 avril 2026 portant désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales ;

**Vu** la lettre d'information préfectorale n°2026-07 du 13 avril 2026 précisant les modalités de composition des CCLE suite au renouvellement intégral des conseils municipaux ;

**Considérant** que le point 3 de la délibération susvisée est entaché d'une erreur de droit au regard des nouvelles dispositions législatives et des instructions préfectorales (composition fixée à 5 membres selon l'ordre du tableau) ;

**Considérant** la nécessité de régulariser la composition de ladite commission pour en assurer la validité juridique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

**DÉCIDE** de retirer le point 3 de la délibération n° DEL2026.04.02/019 du 02 avril 2026 relatif à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

**CONSTATE** que, conformément aux dispositions en vigueur, la commission doit être composée de 3 conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus de sièges et de 2 conseillers issus de la deuxième liste, volontaires et désignés dans l'ordre du tableau.

**PREND ACTE** de la liste des membres ainsi établie (en application de l'ordre du tableau) :

- Pour la liste majoritaire : Mme Claudia ROELLINGER, M. Bruno DESFORET et Mme Karine HAGER.
- Pour la liste d'opposition : Mme Marie-Paule MORIN et M. Emmanuel HIRTH.

**PRÉCISE** que cette liste sera notifiée au bureau des élections et de la réglementation de la préfecture du Haut-Rhin, étant entendu qu'aucune délibération de vote n'est juridiquement requise pour la désignation des membres de la CCLE, celle-ci découlant directement de l'ordre du tableau.

#### **4. BILAN FINANCIER : CHAUFFERIE BIOMASSE**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un point financier relatif au projet de chaufferie biomasse.

Il rappelle que ce projet, engagé sous la précédente mandature, a été arrêté par la nouvelle équipe municipale.

Le présent bilan a pour objet de retracer l'ensemble des dépenses engagées jusqu'à l'arrêt définitif du projet, notamment les frais liés aux études préalables, aux prestations techniques, aux missions d'assistance telle que la maîtrise d'œuvre ainsi qu'aux différentes démarches administratives réalisées.

Le coût total prévisionnel du projet s'élevait à 1 225 899.05 € HT soit 1 468 198.86 € TTC.

Note : les dépenses réalisées entre 2022 et 2024 pour les études de faisabilités soit 14 520 € HT ne figure pas dans ce décompte.

Le financement du projet se décomposait comme suit :

Financier	Montant HT	Part
Subvention CeA	67 928.00 €	5.54%
Subvention Région Grand Est	402 431.00 €	32.83%
Participation CCTC Fonds de Concours	150 000.00 €	12.24%
Prime de Certificat d'Economie d'Energie	294 800.00 €	24.05%
Fonds propre	310 740.00 €	25.35%
<b>TOTAL</b>	<b>1 225 899.00 €</b>	<b>100.00%</b>

Le tableau ci-après détaille les montants effectivement engagés et réglés par la commune avant l'abandon de cette opération. Elles concernent essentiellement des prestations d'étude et de maîtrise d'œuvre. Aucun contrat de travaux n'ayant été engagé.

Poste de Dépense	Dépenses prévisionnelles HT	Dépenses réelles HT
Maîtrise d'Œuvre (MOE)	110 243.53 €	64 385.27 €
Contrôleur technique	6 000.00 €	1 803.60 €
CSPS	5 000.00 €	909.12 €
Divers	13 020.33 €	13 020.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 263.86 €</b>	<b>80 118.32 €</b>

Demande fonds de concours à venir :

Poste	Dépenses réelles HT	Taux	Montant du fonds de concours HT
MOE	64 385.27 €	50%	32 192.64 €
Contrôleur technique	1 803.60 €	50%	901.80 €
CSPS	909.12 €	50%	454.56 €
Divers	12 080.33 €	50%	6 040.17 €
<b>Total</b>	<b>79 178.32 €</b>	<b>50%</b>	<b>39 589.16 €</b>

**Intervention de M. le Conseiller Emmanuel HIRTH**

M. Emmanuel Hirth demande des explications concernant les investissements financiers déjà engagés, qu'il considère comme perdus à la suite de la décision d'arrêter le projet de construction de la chaufferie biomasse. Il souligne par ailleurs que le coût du gaz est en forte augmentation et rappelle que la réalisation de cette structure aurait permis de réduire significativement les dépenses de chauffage des bâtiments communaux.

*M. le Maire rappelle que les dépenses réalisées concernent essentiellement des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre, aucun marché de travaux n'ayant été engagé. Il précise que le projet n'a vraisemblablement pas obtenu l'adhésion de la population en raison du coût très élevé au regard du service qu'il pourrait apporter à la population et peut-être à une communication inadaptée.*

## **5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER**

### **Résumé**

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur la période 2015-2021 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. L'avenant n° 4 reconduit tous les mécanismes de financements validés précédemment jusqu'à fin 2026.

Il appartient au conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge.

### **RAPPORT**

Il est rappelé qu'une enveloppe annuelle est prévue pour être reversée aux communes membres sur la période 2015-2021, dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2015 et de ses avenants approuvés en 2016, 2017, 2020 et 2022.

Les conseils municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver l'Avenant n°4 au Pacte Fiscal et Financier 2015-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au conseil municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

### **DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** l'opération d'investissement – *fourniture de 8 dalles led pour la salle de classe* – et son plan de financement, se présentant comme suit :

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>		
	<b>Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT</b>	<b>Fonctionnement en TTC</b>
a Coût total du projet	776.00 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
<b>c = a-b</b> <b>RESTE A FINANCER</b>	<b>776.00 €</b>	<b>0 €</b>
Part financée par la commune	388.00 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	388.00 €	0 €

- **APPROUVE** l'opération d'investissement – *remplacement du battant de la cloche de l'église* – et son plan de financement, se présentant comme suit :

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>		
	<b>Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT</b>	<b>Fonctionnement en TTC</b>
a Coût total du projet	5 582.00 €	0 €
b Subventions	1 670.00 €	0 €
<b>c = a-b</b> <b>RESTE A FINANCER</b>	<b>3 912.00 €</b>	<b>0 €</b>
Part financée par la commune	1 956.00 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 956.00 €	0 €

- **APPROUVE** l'opération d'investissement – *Etudes, diagnostics et mission de maîtrise d'œuvre relatif au projet de chaufferie biomasse*– et son plan de financement, se présentant comme suit :

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>		
	<b>Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT</b>	<b>Fonctionnement en TTC</b>
a Coût total du projet	79 178.32 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
<b>c = a-b</b> <b>RESTE A FINANCER</b>	<b>79 178.32 €</b>	<b>0 €</b>
Part financée par la commune	39 589.32 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	39 589.00 €	0 €

**SOLLICITE** de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **41 933€** pour ces opérations, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

**CHARGE** le maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

## **6. ASSOCIATION DE CHASSE ADONIS : VALIDATION D'UN NOUVEAU PERMISSIONNAIRE**

M. le Maire invite le conseil municipal, en application des statuts de l'Association de chasse Adonis, à se prononcer sur la demande d'adhésion de M. Sylvain JENNY, titulaire d'un permis de chasser valide et approuvé en qualité de permissionnaire par l'assemblée générale de l'association en date du 28 février 2026.

Les pièces justificatives ayant été présentées aux membres du conseil, et après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents**, le conseil municipal

**APPROUVE** cette nouvelle adhésion.

## **7. RAPPORTS DE REUNIONS ET COMMISSIONS**

### **7.1 – Rapports de réunions et évènements.**

- le 09.04.2026 : Conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre.

Mme l'adjointe Claudia ROELLINGER y a assisté.

Ordre du jour : – Lecture et approbation du compte - rendu du conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre – Présentation des maires nouveaux élus des 3 communes – Fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2026-2027 (– Effectifs à la rentrée 2026 – Répartition des classes) – Résultats des évaluations nationales de janvier – La vie de l'école – Points soulevés par les parents – Date du prochain conseil d'école.

À la rentrée prochaine, les effectifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) restent stables. L'établissement accueillera 290 élèves répartis sur 12 classes, soit 103 élèves en maternelle et 187 élèves en élémentaire.

**Évaluations nationales** : Les évaluations nationales organisées en début d'année confirment l'excellent niveau du RPI, dont les résultats se situent dans la fourchette haute à l'échelle nationale.

**Agenda** : Kermesse de l'école : Elle se déroulera à Schweighouse le 06 juin 2026.

### **Questions des parents d'élèves concernant :**

- Les travaux de rénovation et désamiantage du préau.  
Malgré l'abandon du projet de chaufferie biomasse, les travaux de désamiantage et de rénovation du préau de la cour d'école sont maintenus mais ne pourront pas avoir lieu cette année.
- Rôle des Brigades Vertes  
En réponse aux interrogations des parents, il est rappelé que les Brigades Vertes interviennent aux heures d'arrivée et de départ des enfants. Leur rôle consiste à réguler le stationnement des véhicules aux abords de l'école et à s'assurer que les conducteurs utilisent exclusivement les places prévues à cet effet afin de garantir la sécurité de tous.

- 
- le 11.04.2026 : Assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de Sang (ADS).  
M. le maire Christian FUCHS y a assisté.  
Ordre du jour : – Accueil – Lecture et approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 – Rapport financier et réviseurs aux comptes – Rapport d'activités 2025 – Calendrier 2026 – Renouvellement des membres du comité – Clôture de l'Assemblée.  
Légère baisse des donateurs et un budget en déficit.
- le 14.04.2026 : Un panier gourmand a été offert à M. Claude Henry à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire.
- le 16.04.2026 : Rencontre intercommunale entre les maires et les adjoints des communes limitrophes organisée par la commune de Reiningue.
- le 17.04.2026 : Comité Directeur du Syndicat Scolaire de la Petite Doller.  
M. le Maire Christian FUCHS et Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER y ont assisté.  
Ordre du jour : – Installation des nouveaux élus – Désignation du secrétaire de séance – Election du Président – Indemnité du Président – Election des 2 Vice-Présidents – Délégations du Président.  
Mme Céline RUTLER a été élue Présidente du SSPD. Mme Claudia ROELLINGER et M. Nicolas WENTZ ont été élus vice-présidents.  
Le devenir du bâtiment de l'ancienne école maternelle à Aspach-le-Bas a été évoqué.
- le 21.04.2026 : Rendez-vous en mairie entre M. le Maire Christian FUCHS, M. l'Adjoint Bruno DESFORET, M. le Conseiller Jonathan FOURNIER et Mme la Conseillère Fleur SINNIGER.  
Cette rencontre avait pour objectif la présentation des Brigades Vertes, de leurs rôles, de leurs actions, de leurs compétences ainsi que de leurs missions. Celles-ci sont principalement axées sur la prévention, en lien étroit avec les principales administrations (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers...) ainsi qu'avec les institutions locales telles que la Collectivité Européenne d'Alsace, les mairies et les communautés de communes.  
Les Brigades Vertes interviennent notamment dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de la police de la chasse et de la police de la route. Il ne faut pas hésiter à faire appel à leurs services si nécessaire.
- le 24.04.2026 :
- Conseil d'installation de la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Pôle ENR.  
M. le Maire Christian FUCHS y a assisté.  
Ordre du jour : – Désignation du secrétaire de séance – Election du Président – Composition du bureau – Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau – Lecture de la Charte de l' élu local – Délégations accordées par le Conseil de Communauté au Bureau – Délégations accordées par le Conseil de Communauté au Président – Commissions d'Appel d'Offres et Commission de Délégations des Services Publics / Fixation des conditions de dépôt des listes – Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2026 – Divers.  
M. Michel SORDI a été élu président.
  - Assemblée Générale de l'AMTS (Association du Marché de nos Terroirs de Schweighouse).  
Ordre du jour : – Lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 février 2025 – Rapport d'activité – Rapport financier – Rapport des réviseurs aux comptes – Approbation des comptes et quitus à la trésorière – Projets 2026 – Election – La parole est à l'assemblée.

Suite aux problèmes électriques du marché et à la demande de l'AMTS, le maire a annoncé que la puissance de l'abonnement électrique de la mairie serait portée à 24 kVA. Par ailleurs, l'association du marché a également sollicité l'aide de l'ouvrier communal pour la mise place et la manutention du matériel.

- le 28.04.2026 : Réunion du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de BURNHAUPT.

Mme l'Adjointe ROELLINGER et M. le Conseiller Fabien RIMELEN y ont assisté.

Ordre du jour : – Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2026 – Installation des nouveaux élus – Election du Président – Election du Vice-Président – Election du Secrétaire du bureau – Délégations consenties par le Comité Directeur au Président – Indemnité du Président – Vente de la maison forestière - parcelle cadastrée section 24 n°336 - et dissolution du Syndicat intercommunal de la maison forestière de Burnhaupt-le-Haut  
Faute de proposition d'achat, le prix de vente de la maison forestière a été revu à la baisse (330 000 €).

- le 29.04.2026 : Rencontre entre la municipalité et l'association des Décofolies concernant leurs activités, leurs projets et leur organisation.

Des problèmes liés au local ont été soulevés. Il manque notamment un lavabo dans la cave afin de permettre le nettoyage du matériel. En l'absence d'évacuation, l'installation d'un point d'eau n'est pas envisageable.

Un budget annuel de 300 € leur a été attribué. Un bilan d'étape budgétaire sera programmé en milieu d'année afin de suivre l'utilisation des fonds et de réévaluer les besoins si nécessaire.

- le 05.05.2026 : Une rencontre s'est tenue en mairie entre M. le Maire Christian FUCHS, M. l'Adjoint Bruno DESFORET, et MM les Conseillers Jonathan FOUNIER et Emmanuel HIRTH ainsi que Mme Marie-Christine HALLER-RUST, présidente du GIC 16.

Cette réunion avait pour objet la présentation du GIC 16 et de ses actions en faveur de la biodiversité, notamment le programme de sauvetage des faons de chevreuil lors des périodes de fauche.

Il a été rappelé que chaque année, de nombreux animaux sauvages sont victimes des travaux agricoles, ceux-ci coïncidant avec la période des naissances. Les jeunes faons adoptent instinctivement une stratégie d'immobilisation face au danger, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux engins agricoles.

Afin de limiter ces pertes, trois GIC, accompagnés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, sont équipés de drones à détection thermique permettant de repérer les animaux avant la fauche et de les mettre en sécurité.

Le protocole d'intervention présenté est le suivant :

- Les agriculteurs devront informer le GIC au moins 24 heures avant la fauche, par téléphone ou par courriel. Un réseau de professionnels et de bénévoles est en cours de constitution afin d'assurer une organisation efficace. Les exploitants seront également invités à transmettre leurs plans de parcelles en amont.
- Le jour de l'intervention, une équipe intervient entre 5 h et 8 h. Les animaux détectés par drone sont manipulés avec précaution, à l'aide de gants et de l'herbe environnante afin d'éviter toute imprégnation odorante, puis déplacés dans une caisse de transport à proximité de la parcelle pour permettre à la mère de retrouver son petit après la fauche.

M. le Conseiller Emmanuel HIRTH informe que 11 faons ont été sauvés en une seule matinée sur sa parcelle.

- le 06.05.2026 : Un panier gourmand a été offert à Mme et M. Hubert DEIBER à l'occasion de leurs noces d'or.

- le 08.05.2026 :

- Commémoration de l'armistices du 08 mai 1945 à Thann.  
Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER y a assisté.
- À l'occasion de l'élection du nouveau maire, Monsieur Christian FUCHS, la clique des sapeurs-pompiers a effectué sa visite traditionnelle afin de lui présenter ses félicitations et de perpétuer cette coutume locale.

- le 12.05.2026 : Conseil de de la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Pôle ENR.  
Ordre du jour : – Représentation de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans divers organismes et instances – Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégation des Services Publics – Création des commissions thématiques et fixation de leur composition – Approbation du règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes de Thann-Cernay – Débat sur l'élaboration du Pacte de gouvernance – Proposition de commissaires au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

- le 13.05.2026 : Assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER y a assisté.

De belles recettes ont été enregistrées depuis la fusion des amicales de Schweighouse et d'Aspach-le-Bas. On compte désormais 12 locations par an pour la salle Sainte-Barbe. Enfin, le calendrier des manifestations et des activités a été présenté.

- le 13.05.2026 : Hommage à nos libérateurs du 1<sup>er</sup> RVY à Guewenheim en présence des Communes d'Aspach-Michelbach, d'Aspach-le-Bas, de Roderen, de Leimbach et de Schweighouse-Thann.

M. le Maire Christian FUCHS y a assisté.

## 7.2 – Rapports de commissions.

- le 21/04/2026 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 6 DP.

Travaux : – **Journée Citoyenne** : la date a été fixée au samedi 20 juin. Une réflexion est en cours concernant les différents chantiers à réaliser – **Maison Aléos** : le locataire a sollicité l'installation d'une clôture entre l'arrière de la maison et la grange. La commission a émis un avis défavorable et invite le locataire à se rapprocher de son bailleur, Aléos.

Divers : – **Dernière maison de la rue du Pont d'Aspach** : des arbres sont tombés sur le chemin. La propriétaire sera contactée afin de procéder au dégagement et au nettoyage.

– **Stationnement rue du Pont d'Aspach** : Il est proposé de supprimer les deux premiers emplacements en venant de la patte d'oie. M. l'adjoint Bruno DESFORET se renseignera auprès de la CEA afin de savoir si une date est prévue pour le rabotage et la réfection de la RD20bis – **Barrière salle des fêtes** : actuellement en peinture ; sa pose est prévue dans le courant de la semaine à venir – **Job été** : des candidatures ont été reçues. La planification sera établie en fonction des dates de retour de convalescence de l'ouvrier communal.

- le 22.04.2026 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Elaboration de « L'écho du Gâger » n°1.

## 8. DIVERS

### **Commissions de travail permanentes au sein de la CCTC**

Le Conseil municipal prend connaissance de la création de commissions de travail permanentes au sein de la Communauté de Communes, chargées de formuler des propositions et avis sur les dossiers soumis au Bureau et au Conseil communautaire.

Ces commissions sont réparties en plusieurs thématiques : attractivité du territoire, travaux, services aux usagers, environnement, finances, ainsi qu'innovation et cohésion de l'action intercommunale.

Chaque commission sera présidée par le Vice-Président délégué au domaine concerné et que le Président et les membres du bureau sont membres de droit de toutes les commissions. Afin d'assurer la représentativité des communes, chaque commune pourra y désigner un représentant (trois maximum pour Thann et Cernay), conseiller communautaire ou municipal. Le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des différentes commissions thématiques de la Communauté de Communes.

Sont désignés représentants du conseil municipal au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes :

- **Services aux usagers** : Mme Claudia ROELLINGER
- **Travaux** : M. Bruno DESFORET
- **Innovation et cohésion de l'action intercommunale** : Mme Karine HAGER
- **Attractivité du territoire** : Mme Fleur SINNIGER
- **Finances** : Mme Marie-Paule MORIN
- **Environnement** : M. Bruno LEHMANN

### **Visite à Brignais**

Un déplacement à Brignais est prévu le week-end du 12 septembre avec la participation de Christian FUCHS (2 personnes), Bruno DESFORET, Karine HAGER, Claudia ROELLINGER, Jonathan FOURNIER (2 personnes), Mireille FICHTER (2 personnes), Antoine DELL'AGNOLA et Fabien RIMELEN (2 personnes).

Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER, en charge de l'organisation, souhaite connaître les souhaits d'hébergement (hôtel ou famille d'accueil). Les élus privilégient un hébergement chez l'habitant. Le retour est prévu le dimanche matin après le petit-déjeuner.

Par ailleurs, la célébration des 80 ans du jumelage Schweighouse–Brignais, initialement prévue en 2026, est décalée en 2027 et aura lieu à Brignais. Afin de marquer l'événement dès cette année, une invitation d'une délégation de Brignais est envisagée les 21 et 22 novembre, à l'occasion du marché de Noël et de la soirée après-ski de l'AGS.

La question se pose d'associer d'autres manifestations le même week-end pour étoffer le programme des célébrations. La commission « fêtes et cérémonies » se réunira pour en débattre.

### **Journée Citoyenne**

Une liste d'ateliers a déjà été préétablie, mais de nouvelles idées peuvent encore être proposées. La question de l'organisation sur une journée entière ou une demi-journée a été posée ; la formule d'une demi-journée a été retenue, jusqu'à 13h.

Les ateliers prioritaires concernent le désherbage du cimetière et l'entretien urbain général. Le parcours sportif sera pris en charge par une équipe dédiée déjà constituée.

Un affichage sera mis en place pour inviter les habitants à participer.

Un atelier spécifique pour les enfants sera également organisé afin de permettre la participation de tous.

### **Arrêt maladie agent technique**

En raison de l'arrêt maladie de l'ouvrier communal prolongé jusqu'au 20 juin inclus, une organisation temporaire devra être mise en place pour assurer l'arrosage des plantations et la

tonte des espaces communaux. Trois devis ont été sollicités pour la tonte ; l'entreprise JF Paysage a été retenue pour un montant forfaitaire de 500 € HT soit 600 € TTC.

### **Jobs été**

Deux jobs d'été ont été attribués à Bruno MORIN et Lorenzo TERSIGNI. Par ailleurs, Thibault GERBER effectuera son deuxième stage au sein de la commune.

### **Tour de table :**

- Mme Elodie DIETERICH, conseillère municipale, souhaiterait savoir s'il est possible de retirer les barrières rouges situées devant le Dorfhisla afin de créer trois places de stationnement supplémentaires.

*M. le Maire rappelle que le stationnement de véhicules à cet endroit obligerait les piétons à marcher sur la chaussée, ce qui générerait un risque important pour leur sécurité. Il précise que le retrait de ces barrières ne pourra être envisagé que dans le cadre d'un réaménagement global de cet espace, visant à garantir la sécurité des piétons et la continuité du cheminement sur le trottoir.*

Elle propose également le retrait des poteaux installés au niveau des places de stationnement de la rue du Pont d'Aspach, voire la suppression de certains emplacements. Selon elle, ces aménagements s'avèrent dangereux à certains endroits. De plus, certaines places restent inutilisées, les usagers préférant continuer à se garer devant leur domicile.

*M. le Maire indique que la suppression des emplacements signalés à l'entrée de la rue du Pont d'Aspach est envisagée dans le cadre d'un chantier « Journée Citoyenne ». Une concertation préalable aura lieu avec les riverains directs des emplacements concernés.*

- M. Emmanuel HIRTH, conseiller municipal, signale la mise en place d'un algéco et s'étonne de ne pas avoir vu de déclaration de travaux pour ce projet.

*M. le Maire indique qu'il vérifiera cette situation.*

- M. Fabien RIMELEN, conseiller municipal, signale qu'un particulier effectue des travaux d'entretien de véhicules en empiétant sur le trottoir, voire sur la chaussée de la route départementale. Cela présente une gêne pour la circulation et un risque pour l'intéressé lorsqu'il effectue les travaux.

*M. le Maire indique qu'un rappel sera effectué.*

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 05 juin 2026 à 19h00.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire lève la séance à 22h15.

La secrétaire de séance,  
Julie BUCHELÉ

Le Maire,  
Christian FUCHS